

La responsabilité en ESMS

Objectifs pédagogiques

Connaître les règles juridiques en matière de responsabilité s'appliquant dans le secteur social et médico-social

Opérer une meilleure gestion des risques et prévenir les risques contentieux

Mesurer l'impact juridique de l'exercice de la fonction de directeur

Assurer une prise en charge de qualité des personnes accueillies

Programme

Jour 1

Les grands principes de responsabilité en droit français

- Les différents types de responsabilités en droit français (civile contractuelle et extracontractuelle, pénales, administratives et disciplinaires / déontologiques)
- Les conséquences sur l'organisation du système juridique français
- L'importance des recommandations professionnelles dans l'appréciation des responsabilités

La responsabilité civile

- Les différents cas de responsabilité civile : le fait personnel, le fait d'autrui, le fait des choses ;
- L'identification de la source de l'engagement de la responsabilité (l'importance du contrat en ESSMS)
- Les conditions d'engagement de la responsabilité (une faute, un préjudice, un lien de causalité)
- Les causes exonératoires de responsabilité
- Responsabilité personnelle du professionnel notamment s'il est salarié, responsabilité de l'établissement et responsabilité de l'organisme gestionnaires, faute de service et faute détachable du service.
- Le cas de la responsabilité des biens pour les personnes majeures hébergées en ESSMS
- La responsabilité contractuelle du fait d'autrui
- La réparation du dommage

Jour 2

La responsabilité pénale

- Les différences entre les fautes intentionnelles et non intentionnelles
- Les conditions d'engagement de la responsabilité du professionnel (auteur, complice)
- Les conditions d'engagement de la responsabilité de la personne morale employeur
- L'impact des délégations
- Une caractéristique spécifique : un public vulnérable et des professionnels ayant autorité
- Panorama des infractions : abus de fonction, mise en danger d'autrui, délits non-intentionnels,

PROGRAMME DE FORMATION

violation du secret professionnel, non-assistance à personne en danger, etc.

- Mis en lumière T Vannes mai 2024 condamnation d'un directeur d'EHPAD

La responsabilité disciplinaire

- Les professionnels concernés
- Les enjeux et les conséquences

Cartographie et analyse des principales fautes susceptibles d'être commises au regard des critères d'appréciation actuellement mis en avant par la jurisprudence

- Les fautes de négligence, défaut de surveillance etc.
 - Les imprudences
 - Les prescriptions et actes de soins non conformes
 - Les inattentions fautives
 - Les infections nosocomiales, les risques de contamination
 - Les contentions physiques
 - Les situations délicates : la fin de vie ; la décision de limitation ou d'arrêt de tout traitement : rôle de l'équipe de soins
 - La maltraitance
 - Les infractions financières
- Réflexion sur les aides et réponses institutionnelles pouvant être proposées
- Procédures et protocoles de signalement des actes de maltraitance
 - Groupe d'analyse des pratiques
 - Sollicitation et mobilisation des acteurs (administrations, ARS, département) pour l'obtention de moyens adéquats
 - Diffusion des outils de la loi de 2002

Public concerné et prérequis pédagogiques

Directeurs, personnels des établissements sociaux et médico-sociaux
Cette formation ne nécessite pas de prérequis

Durée, effectifs

2 jour(s) - 12 heures

12 stagiaires (capacité maximum)

Intervenant.e(s)

Me Marion PUISSANT, Avocate en droit des ESSMS - droit des associations - droit du handicap

- Présentation détaillée des intervenants accessible via notre site : www.uriopss-hdf.fr/formation

Moyens pédagogiques et techniques – Matériel nécessaire

PROGRAMME DE FORMATION

Support power point

Questionnaires d'évaluation des connaissances en début et fin de formation

Cas pratiques et mises en situation

Aucun matériel particulier n'est nécessaire pour suivre cette formation

Modalités d'évaluation des acquis

Évaluation des acquis en cours de formation

Sanction visée

Un certificat de réalisation et une attestation de fin de formation seront délivrés à l'issue de l'action

RAPPEL

Pour valider leur formation et obtenir un certificat de réalisation, les stagiaires doivent avoir :

- attesté de leur présence (émargement)
- réalisé les exercices préconisés par le formateur
- réalisé l'évaluation des acquis de leurs connaissances
- complété la fiche individuelle d'évaluation de la formation

Délais moyens pour accéder à la formation

- Les formations en Inter font l'objet d'une programmation accessible [via le catalogue en ligne](#).
- Les formations en Intra sont programmées en tenant compte des disponibilités des apprenants et des intervenants.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap



Les stagiaires en situation de handicap sont invités à préciser leur besoin en amont de la formation afin d'échanger sur les éventuelles adaptations nécessaires en fonction de leur handicap.

Référente Handicap pour l'organisme de formation Uriopss HdF :

Martine BABELA : m.babela@uriopss-hdf.fr

Les locaux de l'Uriopss, à Boves et à Lille, sont accessibles pour les personnes à mobilité réduite.

PROGRAMME DE FORMATION

Le cas échéant, l'Uriopss s'appuie sur un réseau de partenaires pour répondre aux besoins exprimés, ou orienter si besoin vers les dispositifs ou acteurs spécialisés.

Registre public d'accessibilité téléchargeable depuis notre site Internet : www.uriopss-hdf.fr/formation

Tarif

Nos tarifs sont nets de taxes, car l'Uriopss n'est pas assujettie à la TVA (art. 261.7-1°b du CGI).